

CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2014

L'an 2014, le 29 mars à 11 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. André GUIHARD, Maire, Mme Marie-Laure AREZKI, M. TESTARD Joseph, Mme Catherine ROUIL, M. Christian PRIOU, Mme Nathalie GENEIX, M. Arnaud PAGEAUD, Mme Christelle JAUNASSE, M. Réda BEN KEBIL, Mme Isabelle HARDY, M. Christophe LEBRETON, Mme Aurélie FERRE, M. Jérôme SQUELARD, Mme Angélique DELANOU, M. Bertrand DABO, M. Fabrice ETIE, Mme Lydia BEATRIX, M. OUAIRY Michel, Mme Anne GUILLET.

La séance a été ouverte sous la présidence de M André GUIHARD, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M BEN KEBIL Réda a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Élection du maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs : Mmes DELANOU Angélique, FERRE Aurélie, M. ETIE Fabrice.

Résultats du premier tour de scrutin

GUIHARD André 15 voix

ETIE Fabrice 4 voix

Proclamation de l'élection du maire

M GUIHARD André a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints

Sous la présidence de M GUIHARD André élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a

lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au procès-verbal. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

TESTARD Joseph 15 voix

ETIE Fabrice 4 voix

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M TESTARD Joseph. Ils ont pris rang dans l'ordre ci-dessous.

Monsieur	Joseph TESTARD	1 ^{er} adjoint
Madame	Marie-Laure AREZKI	2 ^{ème} adjoint
Monsieur	Christian PRIOU	3 ^{ème} adjoint
Madame	Catherine ROUIL	4 ^{ème} adjoint
Monsieur	Arnaud PAGEAUD	5 ^{ème} adjoint

La séance a été levée à 11 h 20

GUIHARD André

TESTARD Joseph

AREZKI Marie-Laure

PRIOU Christian

ROUIL Catherine

PAGEAUD Arnaud

BEN KEBIL Réda

JAUNASSE Christelle

DABO Bertrand

LEBRETON Christophe

GENEIX Nathalie

HARDY Isabelle

SQUELARD Jérôme

DELANOU Angélique

FERRE Aurélie

GUILLET Anne

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia